

## Termes de Référence - Appel à consultation

### Etude sur l'analyse de l'espace budgétaire destiné au système de protection sociale au Maroc

<b>Intitulé de la mission</b>	Etude sur l'analyse de l'espace budgétaire destiné au système de protection sociale pour la généralisation des allocations familiales au Maroc prévue pour 2023-2024
<b>Organisation(s) partenaire(s)</b>	Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA)
<b>Type de contrat</b>	Contrat groupe de consultants ou institutionnel (bureau d'études)
<b>Couverture géographique</b>	Maroc
<b>Durée de la mission</b>	60 jours
<b>Date de début</b>	1 <sup>er</sup> Septembre 2021
<b>Date limite pour les propositions</b>	15 Juillet 2021 à Minuit (GMT+1)
<b>Processus de sélection</b>	Appel à consultation

## 1. SOMMAIRE

1. SOMMAIRE.....	2
2. CONTEXTE .....	2
3. OBJECTIFS.....	5
4. APPROCHE METHODOLOGIQUE .....	7
5. LIVRABLES ATTENDUS.....	8
6. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES .....	9
7. DOSSIER DE L’OFFRE .....	10
7.1. Offre technique.....	10
7.2. Offre Financière .....	10
8. EVALUATION DES OFFRES .....	10
9. SOUMISSION ET PROCESSUS DE SELECTION.....	11
10. ANNEXE .....	11

## 2. CONTEXTE

La protection sociale, composée principalement de l’assistance sociale et de la sécurité sociale, est définie généralement comme l’ensemble des politiques et programmes visant à prévenir ou à protéger toutes les personnes contre la pauvreté, la vulnérabilité, l’exclusion sociale tout au long du cycle de vie, en mettant l’accent sur les groupes vulnérables<sup>1</sup>. Par ailleurs, la protection sociale contribue au développement économique durable en protégeant le revenu des ménages contre les différents risques tout au long du cycle de vie. Il s’agit de la création d’un cercle vertueux, commençant par le soutien à la consommation intérieure, l’accès aux services essentiels, notamment santé et éducation, facteurs du capital humain, l’amélioration de la productivité et emploi et enfin la réduction de la pauvreté et la croissance économique.

Le Maroc adhère à la Recommandation de l’OIT relative au socle de protection sociale, souscrit à l’Agenda pour la réalisation des ODD, pour lesquels l’élargissement de la couverture protection sociale est une cible, et est partie aux conventions sur les droits (y compris les droits à la protection sociale) humains ou de groupes spécifiques comme les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap. Le Maroc qui a inscrit le droit à la protection sociale dans sa Constitution de 2011 est fortement engagé dans le processus de développement de politiques sociales intégrées et cohérentes, visant à construire un développement économique durable et inclusive, de nature à renforcer le capital humain et à consolider les droits sociaux et à garantir la cohésion sociale.

Rappelons que le Maroc dispose d’un régime contributif de sécurité sociale mature et a initié, de nombreux programmes d’extension de la sécurité sociale et d’assistance sociale, dont notamment, la caisse de compensation depuis 1941 ; l’assurance maladie obligatoire (AMO) dédiée aux salariés, aux pensionnés, aux étudiants et est actuellement encours d’extension, ainsi que l’adhésion à la retraite, pour couvrir les indépendants et travailleurs non-salariés; le régime d’assurance spécifique dédié aux personnes démunies (RAMED) ; les allocations familiales ciblant les enfants (AF) de type assurantiels, les transferts monétaires assistanciers pour les enfants (Tayssir/Daâm) ; l’initiative nationale de développement humain (INDH) pour la réalisation des grands projets sociaux, couvrant en priorité les

---

<sup>1</sup> Définition du Social Protection Inter-agency Cooperation Board (SPIAC-B).

dépenses d'investissement ; et de nombreux programmes diversifiés d'assistance sociale (Etablissement de protection sociale, appui aux personnes en situation d'handicap, l'alphabétisation, les logements sociaux ; etc.).

L'ensemble de ces programmes sociaux, ont permis d'éradiquer la pauvreté absolue et de réduire le taux de pauvreté relative de 16% environ à 4,8% en une décade (et ont certes contribué à beaucoup de changements positifs en faveur de différentes couches de la population. Cependant, le système de protection sociale marocain reste caractérisé, malgré les grands progrès réalisés ces dernières années, par une efficacité limitée à cause du sous financement, de l'expansion du secteur informel, l'insuffisance de création d'emploi, conjugués à l'excessive fragmentation et faible gouvernance en lien aussi avec le large nombre d'organismes intervenants dans la protection sociale<sup>2</sup>.

Fin 2019, le Maroc s'est doté d'une **Politique Publique Intégrée de Protection Sociale (PPIPS)** visant l'atteinte d'un socle de protection sociale inclusif à l'horizon 2030, basée sur le cycle de vie et développée selon une démarche participative. Cette PPIPS représente un cadre de référence approprié pour la réforme du système de la protection sociale d'ici à 2030. De plus, la crise liée au COVID-19, tout en exacerbant ces lacunes, a permis une réelle prise de conscience que la protection sociale est également un outil puissant pour prévenir et se remettre des crises économiques, des catastrophes naturelles et des conflits, dont malheureusement la fréquence grandissante semble se profiler. Il est à fort à louer que le Maroc a réussi à contenir les répercussions sociales immédiates de la crise liée au COVID-19 grâce à des mesures d'urgence fortes illustrant une très bonne gestion institutionnelle de la crise, toutefois son impact social demeure important.

**Le discours Royal de 2020** a fixé les objectifs pour les 5 prochaines années à travers un chantier fort ambitieux de généralisation de la protection sociale visant la couverture sanitaire universelle (CSU) fin 2022, la généralisation des AF fin 2024, l'élargissement de la base des adhérents à la retraite contributive et aux indemnités de pertes d'emploi régulier d'ici 2025 ainsi que l'extension de la couverture au secteur informel. À la suite des orientations Royales, le Ministère marocain de l'économie, des Finances et de la réforme administrative (MEFRA) qui dirige désormais la coordination du secteur a proposé un projet de loi-cadre historique, récemment adopté par le parlement, institutionnalisant les 4 programmes phares ci-dessus de la Protection Sociale. Cette réforme vise aussi à mettre en place une approche holistique, centrée sur le ménage au lieu d'une approche par groupe vulnérable via la mise en place d'un système de ciblage commun, le registre social unifié (RSU) et un registre national de la population (RNP).

**Cependant, du fait de la crise du Covid-19**, le Maroc connaîtra en 2020 et 2021 sa plus importante récession depuis 25 ans avec une baisse du PIB sur les 2 années autour de 7 %. Bien que le coût des mesures exceptionnelles ait essentiellement été absorbé par le fonds spécial de gestion de la pandémie mis en place au début de la crise, le déficit budgétaire et la dette publique<sup>3</sup> se sont accentués, notamment au vu de la diminution des recettes fiscales. En conséquence, en avril 2021, S&P Global Ratings a abaissé ses notations en devises locales et étrangères à long et à court terme sur le Maroc à «BB + / B» de «BBB- / A-3», rappelant la contraction du PIB en 2021 (qui sera au final de 7,1% environ selon les estimations officielles marocaines actualisées) ainsi que le déficit budgétaire. L'agence prévoit une croissance de 5% en 2021 et un retour au niveau de PIB de 2019 en 2022. C'est donc dans un

---

<sup>2</sup> Rapport Mapping de la protection sociale, MAGG et UNICEF, 2018.

<sup>3</sup> Pour rappel, en septembre, le Maroc a levé 1 milliard d'euros sur le marché international pour rembourser une tombée de dette. Avant de revenir sur le marché début décembre en levant un montant record de 3 milliards de dollars. Le Maroc a également prévu un emprunt national d'ici quelques mois, dont les contours ne sont pas précisés.

contexte budgétaire contracté que le Maroc est confronté, dans un délai relativement court par rapport à la lenteur usuelle des processus de réforme, à la nécessité de passer à une vitesse supérieure dans la mise en place de réformes structurelles de la protection sociale.

Notons que dans son rapport remis récemment au roi Mohammed VI, la Commission spéciale sur le nouveau modèle de développement (NMD) a listé le choix stratégique pour le Maroc de mettre en oeuvre un socle de protection sociale qui renforce la résilience, l'inclusion et matérialise la solidarité entre citoyens à travers l'accès de Tous les Marocains à une protection sociale de base, couvrant les soins essentiels et les allocations familiales à destination des enfants, l'accès à l'assurance sociale pour les travailleurs (comprenant la retraite et la perte d'emploi) et à un revenu minimum de dignité pour les ménages pauvres et les personnes en situation de handicap.

**Parmi, les pistes de financement** de la réforme de la protection sociale préconisées actuellement par MEFRA, il y a les réallocations budgétaires provenant des programmes qui vont être remplacés notamment RAMED, Tayssir, 1 Million de cartables, la poursuite de la décompensation progressive<sup>4</sup>, le levier de l'élargissement de l'assiette de cotisations, notamment via l'inclusion du secteur informel, à travers un régime mono-taxe innovant<sup>5</sup> ainsi qu'une nouvelle contribution de solidarité initiée en 2021. De plus, le Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale renommé «Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale» récoltera d'autres recettes, notamment celles relatives au produit de la taxe intérieure de consommation applicable aux pneumatiques. D'autres pistes sont également citées dans le rapport du NMD.

Bien évidemment, certaines de ces ressources ne peuvent être mobilisées immédiatement qu'après réforme, notamment du système de compensation. A cet effet, il sera important, tout en accélérant la cadence de la décompensation, elle-même liée au RSU, d'en estimer préalablement l'impact en terme de pauvreté monétaire sur les ménages pauvres, vulnérables ou ceux de la classe moyenne basse.

Aussi, pour faire face à ces défis en termes de cadre macro-économique et budgétaire, **il est primordial pour le Maroc de procéder rapidement à l'analyse de l'espace budgétaire destiné au système de protection sociale**, à travers une vision coordonnée et harmonisée tout en innovant pour financer durablement l'extension de la protection sociale en faveur de l'équité, l'inclusion et le capital humain pour une relance économique soutenable.

**Encadré 1 :** L'espace budgétaire est normalement défini comme « l'espace dans le budget d'un gouvernement qui lui permet de fournir des ressources à des fins souhaitées sans compromettre la pérennité de sa situation financière ou la stabilité de l'économie » (Heller, 2005) et « le financement disponible au sein d'un gouvernement à la suite d'actions politiques concrètes pour améliorer la mobilisation des ressources » (Roy et al., 2007).

**Fort heureusement, une variété d'exemples de pays** montre qu'il existe toujours un espace budgétaire pour financer des programmes de protection sociale et ce, même dans les pays les plus pauvres, incluant des sources de financement innovantes<sup>6</sup>. En effet, de nombreux pays ont réussi à mobiliser des ressources importantes pour les investissements publics en période de récession, en employant toutes les possibilités d'optimisation de l'espace fiscal, ainsi ces pays ont atteint un cercle vertueux de

---

<sup>4</sup> Le projet de Loi de Finances relatif à l'exercice budgétaire de l'année 2021 prévoit une dotation globale de 12.54 milliards de dirhams, destinée à soutenir les prix du gaz butane et des produits alimentaires (sucre et farine de blé tendre).

<sup>5</sup> La contribution professionnelle unifiée (CPU), lancé début 2021

<sup>6</sup> Il s'agit notamment de l'imposition sur les échanges des grandes entreprises technologiques, de l'imposition unifiée des sociétés multinationales, des impôts sur les transactions financières ou les billets d'avion, ou encore d'un impôt sur la fortune ou le patrimoine, les « sin » taxes », etc.

croissance soutenue qui, à son tour, génère de nouvelles ressources. Aujourd'hui, en cette période de reprise mondiale fragile, de consolidation budgétaire et de faible croissance, la nécessité de d'explorer toutes les possibilités d'élargissement de cet espace fiscal de manœuvre pour promouvoir le développement socioéconomique national grâce à l'emploi et la protection sociale, n'a jamais été aussi grande.

**Parmi les différents exemples d'extension de la protection sociale recensés<sup>7</sup>**, pour augmenter l'espace fiscal pour financer les politiques publiques d'un pays, il y a la réaffectation des dépenses publiques, la réallocation des ressources existantes d'un secteur à l'autre, l'augmentation des recettes fiscales, l'extension de la couverture de la sécurité sociale et l'augmentation des recettes provenant des cotisations, le lobbying en faveur d'une aide et des transferts accrus, l'élimination des flux financiers illicites, l'emprunt, l'allégement et/ou la restructuration de la dette pour assurer la reprise notamment post-COVID-19<sup>8</sup> et l'exploitation des réserves budgétaires et des réserves de change l'adoption d'un cadre macroéconomique plus souple. Un grand nombre de pays augmentent leurs taxes pour renforcer les investissements sociaux – non seulement les taxes à la consommation (en général régressives), mais aussi les impôts sur les revenus, les impôts des entreprises, les taxes sur la propriété et l'extraction des ressources naturelles. La Bolivie, la Mongolie et la Zambie financent des régimes de pensions de retraite universelles, de prestations familiales et d'autres régimes grâce à des taxes sur les extractions minières et le gaz ; le Brésil a appliqué une taxe sur les transactions financières en vue d'étendre la couverture de la protection sociale ; l'Argentine, le Brésil, la Tunisie, l'Uruguay, et bien d'autres pays ont étendu la couverture de la sécurité sociale et augmenté leurs recettes provenant des cotisations, ...

Les choix en matière de financement de la protection sociale sont très variables et chaque pays est unique, et Il appartient à chacun non pas de copier ce qui se fait chez les autres, mais de développer ses propres options en adéquation avec son contexte, ses priorités et ses institutions. Aussi, tout en étudiant la panoplie des solutions testées depuis des décennies par d'autres gouvernements, il convient de s'inscrire dans une démarche participative d'identification des solutions les plus adéquates et pertinentes pour le contexte national. Toutes les solutions doivent être soigneusement examinées – notamment les risques et inconvénients éventuels liés à chacune des solutions proposées – et prises en compte dans le cadre d'une concertation la plus élargie possible.

Il importe également de retenir une approche basée sur **les droits de l'homme, impliquant que les États doivent utiliser toutes les ressources possibles pour réaliser ces droits à travers des politiques publiques intégrées et volontaristes visant la mise en œuvre de socles de protection sociale<sup>9</sup>**, à même d'entraîner le cycle vertueux d'une productivité et employabilité renforcées, assurant la pérennité des régimes contributifs.

### **3. OBJECTIFS**

#### **3.1. Objectif global**

---

<sup>7</sup> Voir une série d'études détaillées sur les benchmark d'espace fiscal pour la protection sociale : [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---soc\\_sec/documents/publication/wcms\\_383871.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_383871.pdf)

<sup>8</sup> <https://www.unicef-irc.org/publications/1193-covid-19-looming-debt-crisis-protecting-transforming-social-spending-for-inclusive-recoveries.html>

<sup>9</sup> Voir recommandation n°202, Bureau International du travail (BIT) sur les socles de protection sociale

La présente consultation, dont les objectifs spécifiques sont détaillés ci-dessous, vise l'identification et l'analyse, tenant compte des éléments précités, de l'espace budgétaire et options de financement pour le système national de protection sociale, notamment le chantier de la généralisation des Allocations Familiales (AF). Le Bureau d'études devra développer et scénariser différentes options de financement, tout en évaluant leur soutenabilité budgétaire. L'étude contribuera ainsi à la conception d'un financement durable, diversifié et innovant de la réforme de la protection sociale dans sa composante généralisation des AF<sup>10</sup>.

Il s'agira également de mettre en relief la viabilité de chaque option proposée pour le gouvernement du Maroc, tenant compte des orientations Royales relatives à la protection sociale sur les cinq prochaines années, de l'engagement du Maroc par rapport à l'agenda 2030 relatif au socle de protection sociale, des contraintes budgétaires à court et à moyen termes, des pistes de progressivité fiscale ainsi que des perspectives macroéconomiques entourées d'incertitudes au niveau mondial, régional et national notamment avec les impacts lourds de la crise du COVID-19.

### **3.2. Objectifs spécifiques:**

Les résultats de cette consultation devront être entièrement orientés par quatre objectifs spécifiques entrant en résonance :

1. Le premier objectif consiste à **recenser et consolider les dépenses de protection sociale au Maroc** à la fois sur une base historique et prospective, sur les 10 années à venir, incluant les nouveaux programmes inscrits dans la nouvelle loi cadre relative à la protection sociale. La définition de ce qui constitue les dépenses de protection sociale sera établie en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et sur la base de la revue documentaire.
2. Le second objectif consiste à **proposer des benchmarks internationaux** sur l'élargissement de l'espace budgétaire pour le financement de la protection sociale en général et des AF en particulier, qui soient pertinents pour le cas du Maroc.
3. Le troisième objectif consiste à **explorer l'ensemble des scénarios et possibilités** de création d'une marge de manœuvre budgétaire au Maroc pour le financement de la protection sociale en général et principalement des AF<sup>11</sup> en particulier, en se basant sur l'approche du « **diamant de l'espace budgétaire** » (*fiscal space diamond*), qui fournit un cadre pour évaluer l'espace budgétaire au niveau national. L'étude devra indiquer comment évaluer les ressources dont dispose le pays pour financer sa stratégie de protection sociale et ce en utilisant un ou plusieurs des quatre angles dudit « diamant » et de leurs sous-variantes. Il sera tenu compte des choix de financement préalablement identifiés par le gouvernement marocain<sup>12</sup>.
4. En dernier lieu, il s'agira, selon une approche justifiée et concertée d'**évaluer les options les plus viables et soutenables** pour le Maroc, d'estimer la marge de manœuvre budgétaire dégagée à l'horizon 2030, avec un focus sur les avantages, défis, risques et obstacles entourant ces options au

---

<sup>10</sup> Tel que précisé sur la Loi cadre relative à la protection sociale validée par le parlement en mars 2021

<sup>11</sup> En prenant en considération les autres programmes existants et leur devenir, à savoir les programmes TAYSSIR et DAAM et la caisse de compensation (sujet de réforme avenir comme précisé par le Ministre des Finances).

<sup>12</sup> Important de prendre en considération ici le contexte du COVID et ses implications sur la mobilisation du financement des secteurs sociaux y compris la protection sociale

Maroc à court et à moyen termes. Il faudra aussi absolument considérer **le rôle à jouer par le secteur privé et les collectivités territoriales** dans ce sens.

#### **4. APPROCHE METHODOLOGIQUE<sup>13</sup>**

La première étape de cette consultation sera accordée à la définition du protocole d'analyse et de recherche et sa validation avec les commanditaires de l'étude<sup>14</sup>. Le protocole d'analyse et de recherche pourra inclure les méthodes de recherche suivantes (liste non exhaustive) :

- Une revue de littérature sur le concept d'espace budgétaire et sur les études d'espaces budgétaires pour la protection sociale, et particulièrement pour la période post COVID-19 si disponibles. Cette partie comparera le cas du Maroc à d'autres pays afin de fournir des exemples de meilleures pratiques en termes de mobilisation des ressources intérieures pour la protection sociale.
- Une mise en évidence du besoin d'un espace budgétaire pour la protection sociale au Maroc, des motivations et limites (description du système actuel de protection sociale et de ses limites).
- Une revue (mapping) exhaustive des dépenses actuelles pour le secteur de la protection sociale. Les dépenses (y compris les subventions<sup>15</sup>) seront ventilées par programme et seront quantifiées en pourcentage du total des dépenses de protection sociale, du total des dépenses publiques et du PIB. Elles intégreront des données ou des projections concernant les niveaux de prestations et la couverture et les coûts administratifs. A noter que, l'analyse historique permettra d'identifier les tendances des dépenses de protection sociale au cours des dernières années et de montrer comment différents programmes ont été financés.
- Il s'agira d'intégrer différentes hypothèses<sup>16</sup> concernant la croissance économique, les projections de recettes, l'évolution du marché du travail et les tendances démographiques.
- Scénariser les différentes options et émettre des recommandations/ conclusions au gouvernement relatives à l'élargissement du financement du système de protection sociale de manière durable, en différenciant entre celles du court et du moyen termes sur les cinq prochaines années couvrant la nouvelle loi cadre de la PS et à l'horizon 2030 comme échéance de l'agenda du développement durable.
- Il s'agira également de s'inscrire dans une vision globale et une approche multisectorielle afin de mieux remédier aux multiples vulnérabilités auxquelles font face les enfants et leur famille. En effet, la protection sociale est au centre des interactions entre plusieurs politiques au-delà des secteurs sociaux traditionnels. En outre, les résultats du financement de la protection sociale, à savoir son impact sur la croissance inclusive, peut avoir de grandes potentialités, tout en s'attaquant à la pauvreté et en nourrissant la transformation socio-économique d'une manière plus efficace, adéquate et durable.

---

<sup>13</sup> La note méthodologique détaillé devra être développée par le bureau d'études recruté pour conduire cette consultation.

<sup>14</sup> MEFRA et UNICEF

<sup>15</sup> Subventions assurés par la caisse de compensation.

<sup>16</sup> Les hypothèses doivent être formulées de façon justifiée et basée sur des évidences issues d'analyses pertinentes (HCP, Bank AL Maghrib, FMI, Bnaque mondiale, et autres à identifier).

- Enfin, il s'agira également de proposer **une démarche participative**, reposant sur **la mise en place initiale d'un groupe de travail représentatif des départements concernés** et en relation permanente avec les décideurs politiques pour définir ensemble les options les plus viables et adaptées au contexte national. Par ailleurs, durant tout le processus le bureau d'études en charge de cette études devra conduire, des consultations, des ateliers et des interviews avec les principaux acteurs nationaux pour une meilleure concertation autour des options potentielles et une future appropriation des recommandations émises.

**Encadré 2 : Un système de protection sociale sensible aux enfants devrait permettre à chaque enfant :**

**1. De vivre au sein d'un foyer disposant d'un revenu suffisant pour qu'il développe et réalise son potentiel.** Un revenu suffisant au sein du foyer permet non seulement aux enfants d'avoir accès aux services existants, mais également d'améliorer leur sentiment de dignité et d'inclusion. Pour cela, les actions de protection sociale vont des programmes en faveur de l'emploi aux prestations sociales.

**2. D'accéder à des services sociaux élémentaires de qualité, quel que soit son revenu ou ses caractéristiques individuelles.** Certains programmes de protection sociale permettent notamment de lutter contre les problèmes d'accessibilité financière. Il s'agit par exemple de programmes d'exonération de frais d'inscription ou de programmes favorisant l'accès des enfants exclus et marginalisés à différents services.

**3. De bénéficier, lorsque c'est nécessaire, d'un contact direct avec un travailleur social qui peut aider les familles et leur permettre d'accéder à des services et à des informations clés.** La présence sur le terrain est essentielle pour comprendre les fragilités des enfants et pour les orienter vers les services adaptés.



## **5. LIVRABLES ATTENDUS**

La présente consultation devrait aboutir aux livrables suivants :

- 1) **Une note méthodologique (20%) en français** d'environ 20 pages maximum présentant en détail la méthodologie à adopter, la justification des choix méthodologiques, les outils de collecte et d'analyse des données, et de modélisation des scénarios de finacement, ainsi qu'un draft de la cartographie des acteurs et propositions de pays pour le benchmark et les fiches descriptives du nombre et type d'ateliers à organiser (en mode virtuel ou présentiel selon l'évolution du contexte COVID-19);
- 2) **Une estimation récente budgétaire des dépenses de protection sociale (15%)**, détaillée par programme, avec une prospective pour les 10 années à venir, en ligne avec les engagements du Maroc et incluant les nouveaux programmes inscrits dans la nouvelle loi cadre relative à la protection sociale. La définition de ce qui constitue les dépenses de protection sociale sera établie en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et sur la base de la revue documentaire ;
- 3) **Un benchmark (15%)** détaillé du mode de financement de la protection sociale, notamment les AF, pour le choix validé **d'au moins cinq pays** proposés dans la note méthodologique, en y intégrant des analyses d'adaptabilité et soutenabilité pour le Maroc.

- 4) Un **rapport consolidant (20%) les options de financement identifiées puis retenues** pour le Maroc, **au moins cinq**, incluant le cheminement de sélection avec les parties prenantes et les comptes rendus des ateliers et interviews réalisés. Les options seront classées, en se basant sur l'approche du « diamant de l'espace budgétaire » **accompagné de fiche résumé** (Quoi, Pourquoi, Comment de chaque option). Pour le chapitre relatif à la décompensation, il devra être accompagné d'une estimation de son impact sur les ménages, pauvres, vulnérables et classe moyenne basse.
- 5) **Un rapport analytique final de la consultation (30%) en français** comprenant :
- Un résumé exécutif en français et en anglais ;
  - Une brève synthèse du cadre méthodologique et d'évaluation, ainsi que l'ensemble des outils de collecte des données ;
  - Les résultats des entretiens et consultations sur le terrain et de la revue documentaire nationale et l'analyse des observations ;
  - Scénarii relatifs aux options viables de financement ;
  - Les principales conclusions et recommandations ;
  - Une présentation en powerpoint des résultats de l'étude ;
  - Une note de synthèse en version vulgarisée pour faciliter la communication.
  - Animation de l'atelier de restitution ;

## **6. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES**

Cette consultation s'adresse aux bureaux d'études (BE). Afin de réussir cette prestation, l'équipe de projet qui en aura la charge doit être hautement qualifiée et disposer d'une expérience solide dans les domaines des finances publiques et du développement.

Les experts proposés par le BE doivent justifier au moins des conditions suivantes :

### **1. Chef d'équipe**

- Diplôme d'études supérieures (au moins bac +5) en finances publiques, développement, économie ou un diplôme équivalent ;
- 15 ans d'expérience dans le domaine des finances publiques, dont au moins 5 ans dans la gestion des finances publiques et les programmes sociaux ;
- Expérience prouvée dans la gestion des finances publiques ou modélisation financière ;
- Excellentes capacités de communication et une aptitude à animer des ateliers et des entretiens avec les acteurs ;
- Grande capacité de rédaction et de synthèse ;
- Très bonne maîtrise de la langue française et de la langue arabe.

### **2. Membres de l'équipe**

- Diplômes d'études supérieures (au moins Bac+5) en sciences économiques / sociales / finances ou équivalent ;
- 5 ans min d'expérience probante dans le domaine de la gestion des finances publiques ;
- Capacité confirmée dans le domaine de la modélisation de scénarios de financement ;
- Excellentes capacités de communication et une aptitude à animer des ateliers et des entretiens avec les acteurs ;
- Grande capacité technique, de rédaction et de synthèse ;

- Très bonne maîtrise de la langue française (la langue arabe est un atout).

## **7. DOSSIER DE L'OFFRE**

Cette consultation est ouverte aux bureaux d'études nationaux et internationaux. Les BE devront inclure dans le dossier de candidature une offre technique et une offre financière.

### **7.1. Offre technique**

L'offre technique doit comprendre, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

- Une note technique sur les éléments méthodologiques y compris la compréhension des termes de référence ;
- Les CVs : Du consultant chef de file (contractant) et de l'équipe proposée (incluant les contacts de références) ;
- Les références pertinentes des études similaires menées par les bureaux d'études.

### **7.2. Offre Financière**

Le bureau d'études devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble des livrables (coûts journaliers ; frais de déplacement, billets d'avion,... etc.). Les coûts logistiques des ateliers seront couverts par l'UNICEF.

La prestation sera entamée après la signature du contrat entre Le bureau d'études et l'UNICEF.

## **8. EVALUATION DES OFFRES**

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation Technique et Financière.

### **8.1. Evaluation de l'offre technique (pondération de 80% de la note globale)**

**Un score technique (St)** avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique.

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 60 points sur 100 sera rejeté à l'issue de cette première étape.

Les BE candidats présélectionnés peuvent être invités à un entretien pour approfondir l'évaluation technique.

**Le score technique (St)** sera attribué selon le tableau ci-dessous :

<b>EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)</b>	
<b>Réponse globale (20 points)</b>	
Compréhension des tâches, des objectifs et exhaustivité et cohérence de la proposition technique du BE	10
Connaissance du contexte marocain	10
<b>Méthodologie et approche proposée (45 points)</b>	
Qualité de l'approche proposée / méthodologie	35

Qualité du plan de travail proposé (y compris l'échéancier)	10
<b>Profil du candidat / Capacité technique (35 points)</b>	
Pertinence du Profil	10
Expérience du BE dans des domaines similaires et selon les qualifications requises pour les analyses du financement de la protection sociale	15
Expérience dans la maîtrise des approches de de modélisation des scénarios de financement	10
<b>EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points</b>	<b>100</b>

### **8.2. Evaluation de l'offre financière (pondération de 20% de la note globale)**

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra **un score financier (Sf)** de 100 points. Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$\mathbf{Sf = 100 \times Om/F}$$

*Om* : l'offre économiquement la moins chère, *F*: Prix de l'offre

### **8.3. Evaluation Finale de l'offre globale**

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en **un score global (Sg)** par offre selon la répartition suivante :

$$\mathbf{St = 80\% \text{ de la note globale}}$$

$$\mathbf{Sf = 20\% \text{ de la note globale.}}$$

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$\mathbf{Sg = (St \times 80\%) + (Sf \times 20\%)}$$

**Le Contrat sera adjudgé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.**

## **9. SOUMISSION ET PROCESSUS DE SELECTION**

Les soumissions doivent être adressées exclusivement à l'adresse suivante : [rabatbids@unicef.org](mailto:rabatbids@unicef.org) au plus tard le **15 juillet 2021 à Midi (GMT +1)**, avec mention en objet « **Offre pour Consultation- Analyse de l'Espace Budgétaire pour la Protection Sociale pour la généralisation des allocations familiales au Maroc** » en deux messages différents :

- 1. L'offre technique.**
- 2. L'offre financière.**

## **10. ANNEXE**

Liste, non exhaustive, des documents pour la revue documentaire :

1. Discours Royal à l'occasion de l'ouverture de la première session de la 2<sup>ème</sup> année législative de la 10<sup>ème</sup> législature 2017 ;
2. Discours du Trône de 2017, 2018, 2019 et 2020 ;
3. Document de la PPIPS 2020-230 et son plan d'action, le mapping et la vision de Protection sociale ;
4. Loi cadre relative à la protection sociale telle que validée par le parlement en mars 2021 ;
5. Rapport annuel BAM exercice 2019 et rapports de politique monétaire (deuxième trimestre) ;
6. Article IV FMI, Juillet 2019 ;
7. Enquête HCP sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages au Maroc (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Panels) ;
8. Données sur les recettes et les dépenses publiques, y compris les données historiques et le cadre budgétaire macroéconomique ;
9. Projections macroéconomiques (exemple banque centrale et autres institutions internationales) et autres données financières, ainsi que les stratégies nationales et sectorielles du gouvernement marocain ;
10. Série d'études détaillées sur les benchmark d'espace fiscal pour la protection sociale : [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---soc\\_sec/documents/publication/wcms\\_383871.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_383871.pdf);
11. Cadre pour la protection sociale de l'UNICEF ;
12. Cadre pour les finances publiques sensibles à l'enfance de l'UNICEF ;
13. Rapport et annexes de la commission spéciale pour le nouveau modèle de développement.